

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021
DELIBERATION N° DE-2021-133

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h45.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. SUSPERREGUI à M. UGALDE (jusqu'à 18h30), Mme DUPREUILH à M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), M. ETCHETO à Mme BROCARD (à partir de 20h47)

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN, Mme DUPREUILH (à partir de 20h47, pour le vote des délibérations n° DE-2021-163 à 169)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – DIDAM - Tarification des produits boutique - Exposition "Hugo Pratt, Dessin au long cours".

Dans le cadre de son exposition estivale consacrée au dessinateur italien Hugo Pratt, créateur du personnage de bande-dessinée Corto Maltese, le DIDAM projette de relancer la vente en boutique de produits dérivés liés aux expositions en cours.

Dans ce contexte, la Ville passera commande avec la société Moulinsart SA, titulaire des droits de reproduction d'images pour tout produit dérivé en lien avec l'œuvre d'Hugo Pratt.

Sur le catalogue de produits recensés, il est proposé de retenir les produits et les tarifs de revente suivants :

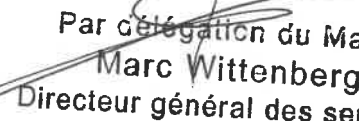
- Tee-shirts customisés Corto Maltese, trois modèles (tailles XS à XXL, 2 exemplaires par taille) : 22 € l'unité.
- Carnets de note 12,5 x 20 cm et 8,5 x 12,5 cm, deux modèles (12 exemplaires de chaque) : 6 € l'unité pour les grands formats et 4 € l'unité pour les petits formats.
- Sac imperméable portrait Corto Maltese aquarelle 26 x 33 x 12 cm (50 exemplaires) : 4 € l'unité.
- Mugs Corto Maltese (deux modèles, 6 exemplaires de chaque) : 10 € l'unité.
- Magnets 5,5 x 8 cm (trois modèles, 10 exemplaires de chaque) : 4 € l'unité.
- Cartes postales 12,4 x 17,5 cm (6 modèles, 20 exemplaires de chaque) : 2 € l'unité.
- Posters 50 x 70 cm (3 modèles, 5 exemplaires de chaque) : 10 € l'unité.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer cette tarification pour la vente des produits dérivés de cette exposition.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne


Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services